



Dossier du BHI N° S3/3084

LETTRE CIRCULAIRE 74/2010
11 novembre 2010

**DIFFUSION DE RENSEIGNEMENTS SUR LA SECURITE MARITIME
PROJET DE MANUEL NAVTEX REVISE**

Référence : LC du BHI N° 65/2010 du 12 octobre

Madame la Directrice, Monsieur le Directeur,

1 Le BHI souhaite remercier les 14 Etats membres suivants qui ont fourni des commentaires sur le projet de manuel NAVTEX révisé : Algérie, Argentine, Belgique, Brésil, Canada, Chili, Grèce, Islande, Pérou, Fédération de Russie, Afrique du Sud, Espagne, Suède et RU. Le texte a également été communiqué à l'Organisation météorologique mondiale (OMM) et à l'Organisation internationale de télécommunications mobiles par satellites (IMSO). Un projet révisé qui va à présent être soumis à l'OMI pour adoption a été préparé et peut être téléchargé sur le site web de l'OHI, à l'adresse suivante : < <http://www.iho.int/english/committees-wg/irc/wwnws.html> >.

2 Dans la lettre en référence, le BHI indiquait qu'il envisageait de proposer un amendement à la résolution MSC.148(77) incluse dans l'Annexe 3 au projet de manuel. A la suite de discussions plus approfondies avec les représentants de la CEI et de l'UIT, le BHI a été informé que cette révision n'était pas nécessaire. Le texte de l'Annexe 3 constitue donc à présent une reproduction fidèle de la résolution MSC.148(77).

3 Le BHI a également été informé du fait que l'UIT peut décider de supprimer la Recommandation ITU-R M.540, actuellement incluse en tant qu'Annexe 2 au projet de manuel révisé et à laquelle il est fait référence dans le texte. La plupart des informations de la M.540 ont déjà été incluses dans le corps du texte du projet de manuel révisé et le secrétaire du GT du SC-SMAN chargé de la révision du document a préparé des amendements supplémentaires au manuel en vue d'introduire les informations manquantes au cas où ceci s'avèrerait nécessaire lors de COMSAR 15.

4 La soumission à COMSAR 15 inclura également la recommandation de retirer les circulaires COMSAR/Circ.28 (Service International NAVTEX) et COMSAR/Circ.34 (Clarification de l'utilisation des caractères NAVTEX B₃B₄ = 00 et des zones de service NAVTEX) étant donné que les informations qui y sont contenues sont entièrement reflétées dans le projet de manuel NAVTEX révisé.

5 La soumission au COMSAR sera faite conjointement avec l'OMM et l'IMSO.

Veillez agréer, Madame la Directrice, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma haute considération,

Pour le Comité de direction

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'A. Maratos', written over a horizontal line.

Vice-amiral Alexandros MARATOS
Président